



## HELP MAYDE MAYDE CDD NON RENOUELE A MON INSUE

Par **sopnason**, le **29/12/2012** à **20:50**

Bonsoir,

J'ai besoin de votre aide, je suis en CDD depuis le 20 septembre, en tant que vendeuse dans un magasin éphémère. Le magasin s'installant dans la région jusqu'au 31 mars 2013, lors de l'entretien le responsable secteur, nous a précisé que les contrats étaient du 20/09/2013 au 29/12/2013 avec un avenant pour la période du 31/12/2013 au 31/03/2013. Hier soir on a reçu les contrats par mail, que j'ai signé daté et renvoyé au siège ce matin avant de prendre mon service à 10H30, en accusé réception. Lorsque j'arrive sur mon lieu, de travail j'apprends par le responsable du magasin que c'est mon dernier jour et que mon contrat n'était pas renouvelé ????????

J'ai l'avenant à la maison à mon nom précisant que mon contrat était renouvelé jusqu'au 31/03/2012. Suite à cette annonce j'ai appelé le responsable secteur qui m'a recruté pour des explications que je n'ai pas eues il m'a simplement précisé que je ne devais pas aller travailler lundi, que la personne embauché durant les fêtes reprenait ma place et que si je voulais des explications je devais me présenter le mercredi 2 janvier 2013 à 15H alors que c'est censé être mon jours de congé !!!!

Je suis perdue, que dois-je faire ????

Dois-je aller au travail lundi contre ses ordres ??

Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **30/12/2012** à **10:58**

Bonjour,

Vous dites avoir reçu l'avenant pas mail, ce qui laisse supposer qu'il ne portait pas la signature de l'employeur ?

Donc vous n'avez aucun contrat portant la signature de l'employeur ?

Par **sopnason**, le **30/12/2012** à **11:18**

Tout à fait l'avenant n'est pas encore signé je l'ai envoyé en AR le 29/12/13 j'ai un double à la maison. Mon CDD A été signé le 28/09 par le siège alors que j'ai commencé le travail le

20/09/2013.

De plus, le 21/12/2012, nous avons reçu un mail du responsable secteur avec nos contrats en pièce jointe.

Par **P.M.**, le **30/12/2012 à 18:46**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez la preuve de la signature tardive du CDD par l'employeur et ce qu'indiquait le mail du 21/12...

Par **sopnason**, le **30/12/2012 à 19:22**

J'ai passé l'entretien, le 19/09, j'ai commencé à travailler le 20/09 et n'est signé mon contrat que le 25/09 tout est inscrit noir sur blanc sur le contrat.

Le mail reçu disait

Bonjour,

Voici les avenants de Chérif, Axelle, Naïma.

Cordialement,

Description : signature-sonia

voilà ce que contenait le mail avec nos 3 contrats en pièce jointe

J'ai envoyé l'avenant pour la durée du 31/12/2012 AU 31/03/2013 le samedi 29/12 au matin (la poste est fermée l'ap) en AR. Mais le siège est fermé jusqu'au 2/01

Par **P.M.**, le **30/12/2012 à 19:27**

Donc, si la date de signature du CDD d'origine figure, vous pourriez vous présenter à votre travail demain et si l'on vous en refuse l'accès dire à l'employeur que s'il insiste, la signature tardive du CDD fait que vous êtes en CDI depuis le début...

Par **sopnason**, le **31/12/2012** à **09:44**

merci mille fois je vous tiendrez au courant

Bonne journée et bonne année ui commence mal